

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 9 octobre 2020

### Carnet de producteurs locaux : continuer à consommer local

S'alimenter près de chez soi, rechercher des produits locaux et de saison, favoriser les circuits courts... La crise sanitaire et le confinement ont poussé nombre de particuliers à s'engager dans de nouvelles habitudes de consommation. ARCHE Agglo souhaite accompagner voire accentuer cette tendance grâce à son guide des producteurs locaux qui vient d'être édité dans sa version papier.



#### Une centaine de producteurs

Dans le cadre de son plan climat, ARCHE Agglo développe une stratégie alimentaire tournée vers les produits locaux et durables. Objectif : favoriser les circuits courts.

Ce Guide des producteurs est justement l'outil adéquat pour promouvoir les acteurs de l'agriculture locale.

Ainsi, une centaine d'agriculteurs engagés dans la vente directe sont recensés dans ce guide : en magasins de producteurs, sur les marchés, dans le cadre de paniers.

#### En ligne ou en papier

Consultez ce guide des producteurs dans les lieux publics, disponible chez les producteurs ou sur [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

Il comprend :

- une présentation au travers de trois secteurs (plateau ardéchois, vallée du Rhône, Drôme des collines) afin de se situer géographiquement.
- une carte du territoire présentant notamment la liste des marchés et regroupements de producteurs.
- les labels liés à l'agriculture biologique et autres démarches de développement local et durable

Le carnet de producteurs offre également une recherche par type de production : légumes, fruits frais et transformés, vin, produits laitiers, produits carnés, oeufs, miel, autres productions.

Ce carnet de producteur, non exhaustif, est amené à évoluer. Il prendra, au fur et à mesure du temps, la mesure de notre territoire, dont 40% de la surface est cultivée (20 000 hectares).

#### Soutien européen

Le carnet de producteurs locaux, entièrement réalisé par ARCHE Agglo, a bénéficié du concours de l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).